

Image not found or type unknown



Comment transmettre un heritage a mes enfants

Par **GAUDIN**, le **09/08/2008** à **14:35**

DE MON VIVANT, COMMENT RENONCER A L'HERITAGE DE MES PARENTS
SIMPLEMENT ? COMMENT PROCEDER POUR FAIRE TRANSMETTRE A MES ENFANTS
LES BIEN EN HERITAGE ? SACHANT QE JE SUIS ENDETTE JUSQU'A LA FIN DES MES
JOURS.

Par **Visiteur**, le **24/08/2008** à **00:25**

Bonjour,
Cet héritage ne vous permettrait donc pas de vous désendetter?
Bref, je répons affirmativement. Depuis le 1er janvier 2007, lorsque l'on refuse une succession, les enfants viennent en "représentation" ou à défaut les petits-enfants, ces représentants pouvant naturellement renoncer à leur tour. En l'absence de représentants, sa part va à ses co-héritiers, ses frères et soeurs par exemple.